

Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon

Plan Stratégique 2019-2022

Introduction

Dans le cadre de la campagne « Espaces en danger » du Fonds mondial pour la nature visant à mettre en place un réseau national de sites protégés, le Comité du marais de Kingsbury (MAKI) a amorcé, à la fin de l'année 1999, un projet de conservation dans le sud du Québec, soit la « *Conservation du corridor naturel et du bassin versant de la rivière au Saumon* ».

La Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon (SCCNRS) fut créée à l'automne 2003 afin de doter le territoire d'un organisme de conservation qui reflète les intérêts de l'ensemble des propriétaires du corridor naturel de la rivière au Saumon et de son bassin versant.

Depuis 15 ans, la SCCNRS est impliquée dans des activités éducatives et œuvre à la conservation de milieux naturels. À ce jour, la SCCNRS assure la protection à perpétuité de cinq (5) propriétés totalisant 168 ha (414 ac) dont quatre (4) bénéficient d'un statut de réserve naturelle.

En 2017 - 2018, la SCCNRS a confirmé son statut d'organisme de bienfaisance et son admissibilité au programme de dons écologiques. Forte de ces atouts, la SCCNRS doit maintenant prioritairement prendre les mesures requises pour s'assurer qu'elle dispose de la capacité financière pour faire face à ses obligations courantes et poursuivre à long terme son mandat éducatif et de conservation du territoire.

Lors d'une rencontre de planification stratégique, le 8 octobre 2018, le conseil d'administration a passé en revue l'environnement interne et externe et effectué une analyse du contexte au niveau des forces, faiblesses, menaces et opportunités auxquelles la SCCNRS est confrontée. De ces discussions a émergé une série d'objectifs stratégiques qui visent à répondre aux défis auxquels la SCCNRS fait face ainsi que pour orienter ses actions futures.

Participants à la rencontre de planification stratégique : Laurier Busque, Bertrand Larivée, Jeffrey MacDonald, Robert St-Pierre, Claude Roy et Raymond Lalonde.

Un gros merci à Johanne de Rancourt qui a animé la rencontre avec doigté.

Vision

La SCCNRS est reconnue comme un partenaire incontournable dans les démarches de conservation des milieux naturels de son territoire d'action par le biais de la valorisation des spécificités écologiques du territoire, l'éducation et la protection de milieux naturels.

Mission

La protection et la conservation à perpétuité du patrimoine environnemental et des milieux naturels de valeurs écologiques sur le territoire naturel de la rivière au Saumon.

Objet / Mandat

- Sauvegarder et préserver des milieux naturels par l'acquisition de terrains et de droits réels sur des propriétés privés, et par le maintien et la mise en valeur de ces écosystèmes selon les principes du développement durable, pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures ainsi que pour promouvoir la protection du patrimoine paysager rural et bâti.
- Mener des activités de protection, de sensibilisation, d'éducation et de recherche pour les utilisateurs du territoire, les autorités publiques et le public en général afin de les familiariser avec cette forme de protection de l'environnement, ceci dans le respect et sous réserve des normes sur l'enseignement privé.
- Recueillir des dons, legs ou autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières auprès du public et des organismes publics ou privés, administrer de tel dons, legs et contributions pour promouvoir les objets précités.
- Organiser des campagnes de souscription pour recueillir des fonds.
- Entreprendre et encourager toute activité nécessaire et utile à la poursuite de ces objets.

Nos valeurs

- Nos actions sont basées sur une bonne connaissance des milieux naturels;
- Nous croyons que les générations futures doivent être au cœur de nos actions;
- Nous sommes ouverts aux partenariats;
- Nous agissons avec intégrité;
- Nous sommes présents, proactifs et disponibles; et
- Nous sommes créatifs.

Nos priorités stratégiques 2019-2021

1. Mettre en œuvre un projet éducatif en partenariat avec le milieu de l'éducation.
2. Développer et mettre en œuvre un plan de communication visant la promotion des activités et buts de la SCCNRS.
3. Développer et mettre en œuvre des projets de conservation priorisant l'établissement de servitudes de conservation comme outils de protection des milieux naturels.
4. Mettre en œuvre les actions et outils visant à assurer la pérennité de la SCCNRS.

Contexte et notre plan pour 2019

VOLET ÉDUCATIF :

La SCCNRS considère que la sensibilisation et l'implication des jeunes sont essentielles si l'on veut s'assurer que la conservation des milieux naturels et la lutte aux changements climatiques constituent et demeurent une priorité à long terme. La SCCNRS est déjà impliquée avec l'école secondaire l'Odyssée de Valcourt depuis plusieurs années au niveau du projet Carboneutre et compte poursuivre son implication dans le futur.

Priorité stratégique 1 : Mettre en œuvre un projet éducatif en partenariat avec le milieu de l'éducation.

Activités prévues pour 2019 :

- Exposer au Colloque *Oui dans ma cours* en mai 2019;
- Participer au projet de revégétalisation des bandes riveraines à définir; et
- Amorcer la réflexion avec des partenaires pour le développement d'un projet visant à favoriser l'enseignement en nature.

VOLET COMMUNICATION :

La SCCNRS a besoin de revoir et mettre à jour ses outils de communication afin de réaliser les objectifs stratégiques liés à l'éducation, à la promotion de la conservation et à la campagne de financement. Ces outils doivent tenir compte des publics cibles tels les jeunes, les donateurs et le public en général.

Priorité stratégique 2 : Développer et mettre en œuvre un plan de communication visant la promotion des activités et buts de la SCCNRS.

Activités prévues en 2019 :

- Adopter le plan de communication;
- Moderniser le site web;
- Développer des outils de communication pour le site web et la campagne de financement; et
- Assurer la présence de la SCCNRS sur un ou plusieurs réseaux sociaux.

VOLET CONSERVATION :

La protection des milieux naturels est au cœur de la mission de la SCCNRS. Les gouvernements provincial et fédéral visent à protéger 17 % des milieux naturels sur son territoire et beaucoup reste à faire en Estrie pour atteindre cette cible alors que la proportion des milieux protégés y représentait seulement 3,3 % du territoire en 2017.

La population en général est de plus en plus sensibilisée à la nécessité de la lutte aux changements climatiques. Il y a donc une opportunité de faire valoir l'importance de la protection des milieux naturels et contribuer à cette lutte particulièrement au moment où de nombreux propriétaires âgés considèrent la vente ou le transfert de leur propriété à laquelle ils sont attachés.

Priorité stratégique 3 : Développer et mettre en œuvre des projets de conservation priorisant l'établissement de servitudes de conservation comme outils de protection des milieux naturels.

Activités prévues en 2019 :

- Effectuer une relance auprès des propriétaires avec qui la SCCNRS a déjà eu des discussions quant à la possibilité de protection pour leur terrain;
- Réaliser une activité de sensibilisation sur le terrain visant à susciter l'intérêt des propriétaires; et
- Tenir des kiosques lors d'évènements pour sensibiliser la population à la conservation des milieux naturels.

VOLET GOURVERNANCE :

Pour réaliser son mandat à long terme, la SCCNRS doit compter sur des bénévoles et avoir la capacité de rencontrer ses obligations et d'entreprendre de nouvelles initiatives. Des progrès importants ont été réalisés en 2018, donnant lieu à une augmentation du nombre de membres et d'administrateurs. La SCCNRS doit donc maintenant envisager des actions visant, d'une part, à assurer l'intérêt des personnes déjà impliquées et, d'autre part, à attirer la relève à court et à long terme. Par ailleurs, un redressement s'impose au niveau de la capacité de la SCCNRS à assumer ses obligations financières à long terme et à dégager des marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de nouveaux projets éducatifs et de conservation.

Priorité stratégique 4 : Mettre en œuvre les actions et outils visant à assurer la pérennité de la SCCNRS.

Activités prévues pour 2019 :

- Évaluer les besoins financiers à court et à long terme en tenant compte des engagements existants et projets futurs;
- Mener une campagne de financement en fonction des besoins établis ; et
- Développer et mettre en place une approche de communication avec les membres.